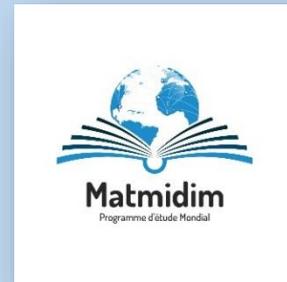


Résumé des Halah'ot de

Birkat Halevana



1. Les femmes sont exemptes de la Birkat Halevana, même pour les Ashkenazim dont les femmes font les Brah'ot sur les Mitsvot positives qui dépendent du temps.
2. Un non-voyant peut faire la Brah'a, mais selon le Biour Halakha il est préférable qu'il se fasse acquitter.
3. On ne fera la Brah'a qu'après la sortie des étoiles et jusqu'à Amoud Hachah'ar.
4. Selon les Sefaradim on commence au 7^{ème} jour, et pour les Ashkenazim à partir du 3^{ème} jour. On attendra Motsei Shabbat pour la faire, à condition qu'on ne risque pas de la louper, par exemple pendant une période nuageuse. Même pour les Sefaradim, certains disent que dans des endroits qui sont généralement nuageux en hiver sur une longue période, on peut s'appuyer sur l'avis des Ashkenazim et commencer dès le 3^{ème} jour.
5. On ne dépassera pas 16 jours (le 16^{ème} exclus) pour faire la Brah'a, en comptant à partir du Molad (naissance de la lune).
6. On ne fait pas la Brah'a le vendredi soir ou une nuit de Yom Tov. Cependant si on risque de la louper ce sera permis.
7. On préférera faire la Birkat Halevana en sortant à l'extérieur et non pas sous un toit, afin de montrer un respect digne d'un accueil de la Chekhina. Cependant, en cas de contrainte, on pourra la faire en observant la lune à travers une vitre (si possible sortir sur le balcon). On n'observe la lune qu'avant de réciter la Brah'a, ensuite on ne doit plus la regarder.
8. Si la lune est voilée ou qu'un écran nous sépare d'elle, tant que la lune est visible et que son éclat est assez fort pour en profiter, on peut faire la Brah'a. Si on a déjà commencé la Brah'a et qu'ensuite elle s'est voilée, on pourra terminer la Brah'a. Il est à noter que selon certains Poskim Sefaradim on ne fera pas la Brah'a dès qu'elle est voilée même légèrement, cependant cela ne doit pas nous faire louper la Brah'a.